

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

A noter : Les supports créés ou supprimés en cours d'année font l'objet de déclarations supplémentaires, qui doivent être effectuées dans les deux mois suivant la création ou la suppression.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ces documents,

Fait à, le.....

Signature